

PROVINCE DE QUÉBEC  
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance de l'intérim assumé par le directeur général du Centre de services scolaire des Patriotes tenue le 16 juin 2020 à 14 h 45, au 1740, rue Roberval à Saint-Bruno-de-Montarville.

**SONT PRÉSENTS SUR PLACE :** mesdames et messieurs, Luc Lapointe, directeur général, Annie De Noury, directrice générale adjointe, Catherine Houpert, secrétaire générale, Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles.

**SONT PRÉSENTS PAR TÉLÉCONFÉRENCE :** mesdames et monsieur, Iris Montini, directrice générale adjointe, Nathalie Avon, directrice du Service des ressources humaines, Ondine Gazzé, directrice du Service de l'organisation scolaire, Pierre Girard, directeur du Service des ressources informatiques, Angèle Latulippe, directrice du Service des ressources financières, et Nathalie Mc Duff, directrice du Service des ressources éducatives.

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Luc Lapointe ouvre la séance à 14 h 45.

### **2. REVUE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur Luc Lapointe adopte l'ordre du jour.

### **3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

Monsieur Luc Lapointe, directeur général, approuve le procès-verbal de la séance de l'intérim assumé par le directeur général du 11 juin 2020, tel que rédigé.

Il précise que les documents qu'il avait demandé à recevoir, en lien avec le point 4.4 « Appareils multifonctions / Autorisation d'un contrat d'une durée de cinq ans pour le remplacement et l'ajout d'appareils », de la séance du 6 avril, lui ont été transmis par le directeur du Service des ressources informatiques, monsieur Pierre Girard. La décision qu'il avait prise est donc confirmée.

## 4. POINTS DE DÉCISION

### Direction générale

#### 4.1 Procédure pour l'évaluation de rendement des cocontractants / Adoption

Madame Iris Montini, directrice générale adjointe, présente ce dossier.

À la suite de travaux effectués pour la réalisation d'un mandat d'audit sur le respect des règles d'octroi de contrats, la firme Raymond Chabot Grant Thornton & Cie S.E.N.C.R.L. (ci-après « RCGT ») a soumis un rapport détaillé, daté du 30 mai 2019, permettant au Centre de services scolaire des Patriotes de cibler les mesures de surveillance et les contrôles, notamment une procédure d'évaluation de rendement, à mettre en place afin de répondre aux différents risques du processus de gestion contractuelle.

La législation actuelle, qui encadre et régit le processus d'adjudication des contrats, est établie pour assurer et favoriser la transparence, l'équité et la libre concurrence au moment de la conclusion des contrats. L'évaluation de rendement offre un outil pour améliorer le processus de sélection des contractants. Pour justifier et appuyer l'évaluation, il est nécessaire d'utiliser un processus intègre, soutenu par des critères objectifs et par une documentation adéquate.

La *Procédure d'évaluation de rendement des cocontractants* est établie dans le but d'instaurer un mécanisme formel et uniformisé d'évaluation de rendement pour tous les types de contrats octroyés par le Centre de services scolaire des Patriotes.

La *Procédure d'évaluation de rendement des cocontractants* est établie conformément à l'article 21.49 du chapitre V.3 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (R.L.R.Q., c. 65.1) et ses règlements et à la *Loi sur l'autorité des marchés publics* (R.L.R.Q., c. A-33.2.1).

La *Procédure d'évaluation de rendement des cocontractants* a été élaborée en conformité avec les articles 42 à 45 du *Règlement sur les contrats d'approvisionnement des organismes publics*, les articles 55 à 58 du *Règlement sur les contrats de services des organismes publics*, les articles 55 à 58 du *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics* et les articles 79 à 82 du *Règlement sur les contrats des organismes publics en matière de technologies de l'information*.

La *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* (LQ 2020, chapitre 1) a été adoptée le 8 février 2020 et a immédiatement mis un terme au mandat des commissaires. Les fonctions du Conseil des commissaires et du Comité exécutif sont assumées par le directeur général, jusqu'à la mise sur pied d'un conseil d'administration.

**DG-051-06-20** Il est décidé par monsieur Luc Lapointe, directeur général :

D'adopter la *Procédure d'évaluation de rendement des cocontractants*.

Service des ressources matérielles

**4.2 Octroi de contrat pour le vibroremplacement et des travaux préparatoires en civil à l'école des Cœurs-Vaillants (projet 9247-152)**

Monsieur Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles, présente ce dossier.

Un appel d'offres a été publié par le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO), du 5 mai au 5 juin 2020, pour le vibroremplacement et des travaux préparatoires en civil à l'école des Cœurs-Vaillants (projet 9247-152).

Une seule soumission a été reçue et son analyse a été effectuée par la firme en ingénierie, Les Services EXP Inc., responsable de la préparation des plans et devis en ingénierie ainsi que de la surveillance des travaux.

Cette firme a par la suite émis une lettre de recommandation signée par l'ingénieur de ladite firme, monsieur Gabriel Robichaud, pour l'octroi de ce contrat.

Puisqu'un seul entrepreneur a déposé une soumission conforme, l'autorisation du dirigeant de l'organisme public est requise pour octroyer le contrat conformément à l'article 39 du *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics* (R.L.R.Q., c. C-65.1, r. 5).

Le contrat devrait être octroyé au soumissionnaire unique pour les raisons suivantes :

- La période de soumission de 30 jours était suffisante pour quiconque voulait soumissionner;
- Le soumissionnaire unique a accepté de diminuer de 19 346,32 \$ le prix soumis.
- Ce prix soumis pourrait être réduit à nouveau de 14 000 \$ selon l'évaluation des professionnels au dossier étant donné que certains éléments ne seront pas requis;
- L'article 18 du *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics* (R.L.R.Q., c. C-65.1, r. 5) permet une telle négociation, lorsqu'un seul entrepreneur a présenté une soumission conforme.

La soumission et l'analyse qui a été faite ont été présentées à la responsable de l'application des règles contractuelles (RARC) et celle-ci est d'avis que le

processus d'appel d'offres public respecte la réglementation et qu'il est opportun d'octroyer le contrat à l'unique soumissionnaire.

*La Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires (LQ 2020, chapitre 1) a été adoptée le 8 février 2020 et a immédiatement mis un terme au mandat des commissaires. Les fonctions du Conseil des commissaires et du Comité exécutif sont assumées par le directeur général, jusqu'à la mise sur pied d'un conseil d'administration.*

**DG-052-06-20** Il est décidé par monsieur Luc Lapointe, directeur général :

D'octroyer un contrat pour le vibroremplacement et des travaux préparatoires en civil à l'école des Cœurs-Vaillants (projet 9247-152) à l'unique soumissionnaire conforme, soit Danis Construction inc., pour un montant de 231 141,92 \$ (toutes taxes exclues);

De procéder aux démarches légales requises;

D'autoriser le directeur du Service des ressources matérielles à signer les documents requis à cet effet, pour et au nom du Centre de services scolaire des Patriotes.

#### **4.3 Octroi de contrat pour le remplacement du système d'interphone à l'école secondaire du Mont-Bruno (projet 9295-225)**

Monsieur Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles, présente ce dossier.

Un appel d'offres a été publié par le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO), du 14 mai au 11 juin 2020, pour le remplacement du système d'interphone à l'école secondaire du Mont-Bruno (projet 9295-225).

Une analyse des soumissions reçues a été effectuée par la firme en ingénierie, Charland Dubé Robillard Experts-Conseils inc., qui a émis une lettre de recommandation pour l'octroi de ce contrat.

*La Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires (LQ 2020, chapitre 1) a été adoptée le 8 février 2020 et a immédiatement mis un terme au mandat des commissaires. Les fonctions du Conseil des commissaires et du Comité exécutif sont assumées par le directeur général, jusqu'à la mise sur pied d'un conseil d'administration.*

**DG-053-06-20** Il est décidé par monsieur Luc Lapointe, directeur général :

D'octroyer un contrat pour le remplacement du système d'interphone à l'école secondaire du Mont-Bruno (projet 9295-225) au plus bas soumissionnaire

conforme, soit Le Réseau ConnectCom (10489336 Canada Inc.), pour un montant de 332 800 \$ (toutes taxes exclues);

De procéder aux démarches légales requises;

D'autoriser le directeur du Service des ressources matérielles à signer les documents requis à cet effet, pour et au nom du Centre de services scolaire des Patriotes.

#### **4.4 Modification de contrat aux honoraires professionnels de Leclerc Architectes pour le projet 9039-270 Réaménagement et mise en conformité des issues, réfection de toitures et divers travaux à l'école L'Arpège**

Monsieur Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles, présente ce dossier.

Dans le cadre des différentes mesures de maintien d'actifs et de résorption du déficit d'entretien, le projet 9039-270, Réaménagement et mise en conformité des issues, réfection de toitures et divers travaux à l'école L'Arpège, a été approuvé par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES).

Conformément à la *Politique relative à l'attribution des contrats et à la gestion contractuelle*, le Centre de services scolaire des Patriotes peut octroyer de gré à gré un contrat de services professionnels s'il existe un tarif fixé en vertu d'une loi ou approuvé par le gouvernement ou le Conseil du trésor. Sur cette base, un contrat de service a été octroyé à la firme en architecture, Leclerc Architectes inc., pour la préparation des plans et devis en architecture ainsi que pour la surveillance des travaux.

Une offre de service initiale au montant de 64 850,00 \$ a été signée par le directeur général, monsieur Luc Lapointe, le 13 mai 2019.

La firme Leclerc Architectes inc. a soumis une demande de modifications d'honoraires afin d'augmenter ceux-ci de 15 428,00 \$, puisque la firme prendra également en charge la surveillance des travaux de toiture pour le Centre de services scolaire des Patriotes.

En vertu de l'article 111 du *Règlement n° 1-2015 sur la délégation de fonctions et de pouvoirs*, une modification de plus de 10 % doit être approuvée par le délégataire de l'échelon supérieur, qui dans ce cas-ci aurait été le Comité exécutif.

La *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* (LQ 2020, chapitre 1) a été adoptée le 8 février 2020 et a immédiatement mis un terme au mandat des commissaires. Les fonctions du Conseil des commissaires et du Comité exécutif sont assumées par le directeur général, jusqu'à la mise sur pied d'un conseil d'administration.

**DG-054-06-20** Il est décidé par monsieur Luc Lapointe, directeur général :

D'autoriser la demande de modifications d'honoraires d'un montant supplémentaire de 15 428,00 \$.

**4.5 Modification de contrat aux honoraires professionnels de Tetra Tech pour le projet 9055-100 Remplacement de la maçonnerie, agrandissement pour accessibilité universelle au Centre d'intégration La Traversée**

Monsieur Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles, présente ce dossier.

Dans le cadre des différentes mesures de maintien d'actifs et de résorption du déficit d'entretien, le projet 9055-100, Remplacement de la maçonnerie, agrandissement pour accessibilité universelle au Centre d'intégration La Traversée, a été approuvé par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES).

Conformément à la *Politique relative à l'attribution des contrats et à la gestion contractuelle*, le Centre de services scolaire des Patriotes peut octroyer de gré à gré un contrat de services professionnels s'il existe un tarif fixé en vertu d'une loi ou approuvé par le gouvernement ou le Conseil du trésor. Sur cette base, un contrat de service a été octroyé à la firme en ingénierie, Tetra Tech QI inc., pour la préparation des plans et devis en ingénierie ainsi que pour la surveillance des travaux.

Une offre de service révisée au montant de 61 692,80 \$ a été signée par le directeur général, monsieur Luc Lapointe, le 28 mai 2019.

Tetra Tech QI inc. a soumis une demande de modifications d'honoraires afin d'augmenter ceux-ci d'un montant de 12 940,80 \$ pour les raisons suivantes :

- Le coût des travaux en civil, en mécanique et en électricité à la suite de l'estimation budgétaire de classe A diffère de l'estimation budgétaire effectuée dans le cadre du programme fonctionnel et technique. Les honoraires étant à pourcentage en fonction du décret 1235-87, ils sont à ajuster en fonction du résultat de l'appel d'offres de l'entrepreneur retenu. Cet ajustement ne concerne que la surveillance des travaux.
- Les travaux en mécanique et électricité suivants ont été ajoutés à la suite de l'excavation de la dalle existante et les coûts de travaux estimés ont augmenté par rapport au programme fonctionnel et technique émis par les professionnels. Ces travaux ont fait l'objet d'avis de changement :
  - » Installation d'un nouveau réseau de drainage pluvial.

- » Modifications supplémentaires au réseau de drainage sanitaire. Ceci inclut la modification du drainage de la fosse d'ascenseur. Le drainage sera effectué par gravité et non avec une pompe.
- » Assistance pour la problématique d'infiltration d'eau sous la semelle en raison de la position du drain français existant qui est sur la semelle et non en dessous.
- » Installation d'une nouvelle pompe pour le drain français existant à l'intérieur et le nouveau drain français à l'extérieur.
- » Modifications électromécaniques à la suite de la nouvelle configuration de la toilette.
- » Visites de chantier supplémentaires pour la vérification de la tuyauterie sous dalle.
- » Assistance pour le test de caméra et le test de fumée de la tuyauterie sous dalle.

En vertu de l'article 111 du *Règlement n° 1-2015 sur la délégation de fonctions et de pouvoirs*, une modification de plus de 10 % doit être approuvée par le délégataire de l'échelon supérieur, qui dans ce cas-ci aurait été le Comité exécutif.

La *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* (LQ 2020, chapitre 1) a été adoptée le 8 février 2020 et a immédiatement mis un terme au mandat des commissaires. Les fonctions du Conseil des commissaires et du Comité exécutif sont assumées par le directeur général, jusqu'à la mise sur pied d'un conseil d'administration.

**DG-055-06-20** Il est décidé par monsieur Luc Lapointe, directeur général :

D'autoriser la demande de modifications d'honoraires d'un montant supplémentaire de 12 940,80 \$.

Service des ressources informatiques

**4.6 Achats d'équipements numériques dans le cadre de la mesure 50767**

Monsieur Pierre Girard, directeur du Service des ressources informatiques, présente ce dossier.

Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (ci-après « MEES ») a fait le lancement du Plan d'action numérique, le 30 mai 2018, pour répondre à l'objectif 2.1, intitulé « Intensifier la transformation numérique au sein du système éducatif québécois ».

Le MEES, dans le cadre de la règle d'investissement 50767 Mesure spéciale pour l'acquisition d'ensembles numériques, a mandaté l'organisme Collecto, Services regroupés en éducation (ci-après « Collecto », pour mener une collecte d'information auprès des établissements scolaires afin d'évaluer les besoins d'acquisitions des milieux.

L'adhésion au regroupement d'achats avec l'organisme Collecto pour l'acquisition d'équipements numériques dans le cadre de la mesure 50767 a été adoptée le 28 juin 2018 par la résolution numéro E-103-06-18.

Le budget total, de la mesure 50767, dédié à l'acquisition d'équipements numériques pour les années 2019-2020 et 2020-2021 est de 2 890 530 \$. Ce budget doit être utilisé dans le cadre d'acquisitions auprès des fournisseurs choisis par l'organisme Collecto, mandaté par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Afin de permettre que les achats visés par la présente puissent être faits avant la fin de l'année scolaire, le directeur général avait autorisé le directeur du Service des ressources informatiques et la directrice générale adjointe à entreprendre des démarches et à confirmer des achats à venir auprès des fournisseurs choisis, sous réserve d'une autorisation officielle dans le cadre de la présente séance.

Les achats seront effectués globalement, par type d'équipement numérique, pour les deux années en fonction des budgets disponibles. Le MEES procédera par deux collectes de mandats, soit en juin 2020 pour les tablettes électroniques et à l'automne 2020 pour les robots et laboratoires créatifs.

La *Politique relative à l'attribution des contrats et à la gestion contractuelle* prévoit que le Centre de services scolaire des Patriotes adhère pleinement au principe des achats regroupés tel celui offert par l'organisme Collecto.

Le Vérificateur général du Québec identifie le processus d'achats regroupés comme une initiative facilitant la réalisation d'économies, tel que mentionné dans son rapport 2010-2011 traitant des frais d'administration des centres de services scolaires.

Le *Règlement n° 1-2015 sur la délégation de fonctions et de pouvoirs* se veut un reflet de la culture de l'organisation axée sur la reconnaissance de l'autonomie de gestion.

La *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* (LQ 2020, chapitre 1) a été adoptée le 8 février 2020 et a immédiatement mis un terme au mandat des commissaires. Les fonctions du Conseil des commissaires et du Comité exécutif sont assumées par le directeur général, jusqu'à la mise sur pied d'un conseil d'administration.



**DG-056-06-20** Il est décidé par monsieur Luc Lapointe, directeur général :

De mandater le directeur du Service des ressources informatiques afin qu'il procède à l'achat du matériel sélectionné pour l'ensemble du budget des écoles de la mesure 50767;

D'autoriser le directeur du Service des ressources informatiques à signer les documents requis à cet effet, pour et au nom du Centre de services scolaire des Patriotes.

## **5. POINTS D'INFORMATION**

Néant

## **6. LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 15 h 15, monsieur Luc Lapointe, directeur général, lève séance.

---

Directeur général

---

Secrétaire générale

CH/lc